

Département des ARDENNES Arrondissement de VOUZIERS <b>Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise</b>	2018/404  Paraphe : 
<b>REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE</b> <b>Délibération n°DC2018/116</b>	

Nombres de membres :

En exercice : 124

Présents : 83

Votants : 87 (dont 4 pouvoirs)

**POUR : 87 (100%)**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

Le dix-sept décembre deux mille dix-huit à 18h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, se réunit à Vouziers, sous la présidence de M. Francis SIGNORET

Date de la convocation : 07/12/2018

Mme Agnès MERCIER est élue secrétaire de séance.

Ayant pouvoir de vote : Mmes BAUDART M., BEGNY A., COURAULT J., FOURCART MH, HERBAY C., JACQUET G., LENFANT M., LESUEUR P., MELIN P., MERCIER A., NOIRANT L., PAYEN F., PIEROT C., RAULIN S., ROGER M., THOMAS A., VERNEL M. et MM ADAM C., ADIN M., ALBAUD G., BARRE R., BEBIN P., BESANCON T., BIENVENU B., BOIZET G., BOUILLON D., BOUILLON J., BOUILLON M., BOXEBELD P., BROUILLON P., BROYER J., CANIVENQ R., CANNAUX F., CARPENTIER D., COLSON D., CORNEILLE JP, DANNEAUX D., DEBOURCES C., DEGLAIRE G., DEGLAIRE T., DEMISSY P., DUGARD Y., DUMANGE D., ETIENNE P., GIRONDELLOT B., GODART O., GOMEZ JB, GROSSELIN J., HAULIN B., LAMY D., LANTENOIS J., LAURENT CHAUVET P., LEONI A., LESOILLE P., MALVAUX A., MASSON JP, MATHIAS F., MEENS F., MEIS M., MENDES M., MIELCAREK C., MOUTON F., MULLER JC, NICOLITCH C., NIZET D., NIZET J., OUDIN H., PHILIPPE L., PIC JY, PIERSON F., QUEVAL G., RACOUR P., RATAUX F., RAULET O., RENARD D., RICHELET JP, ROBIN D., SIGNORET F., SIMON S., SINGLIT B., THIERION V., VAIRY L., VALET B.

Représentés : M. HUREAU B. donne pouvoir de vote à Mme PIEROT C., M. MANCEAUX C. donne pouvoir de vote à M. RENARD D., M. POTRON F. donne pouvoir de vote à M. LAURENT CHAUVET P. et M. RAUSSIN B. donne pouvoir de vote à M. SIGNORET F.

### **OBJET : DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET DECHETS MENAGERS**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L1612-11 ;

Vu la délibération n°DC2018/28 du Conseil communautaire du 22/03/2018 adoptant le Budget Déchets Ménagers 2018 ;

Considérant qu'au printemps 2018, une opération de collecte de pneus en déchetterie a été mise en place, financée par l'excédent 2017 ;

Considérant que cette opération a permis le vidage de 9 bennes représentant un coût de 28 000€ TTC.

Considérant la nécessité de procéder à une décision modificative du budget Déchets ménagers ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- APPROUVE la décision modificative suivante du Budget Déchets ménagers :

**Dépenses de fonctionnement :**

**Chapitre 011, 611 : Sous traitance générale: + 28 000 €**

**Chapitre 67, 678 : Autres charges exceptionnelles: - 28 000€**

- AUTORISE le Président à signer tous les actes à intervenir.

**Le Président,**  
**Francis SIGNORET**